

## **Séance du Conseil municipal du 22 janvier 2015**

### **Extrait du procès-verbal**

...

#### **4. Communications du Conseil administratif**

La présidente donne la parole à M. Karr, maire.

##### **TERRITOIRE**

###### **PLQ 29845-511 Rigaud - Montagne dit « parcelle Grosjean ».**

Je vous avais indiqué lors de la séance de votre Conseil du 18 décembre 2014, que le Conseil administratif avait adressé un courrier à M. Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat en charge du DALE, concernant l'évolution du dossier relatif au PLQ 29845-511, lequel est actuellement en phase d'enquête technique.

Je vous avais également indiqué à cette occasion, que les préoccupations de la commune avaient été entendues par le Département.

Les représentants de ce dernier viendront donc présenter ce projet de PLQ ainsi que le déclassement qui y est associé, lors de la séance de la commission Territoire prévue le 2 février 2015.

###### **Plan de site du village du Chêne-Bougeries**

Par courrier reçu hier, nous avons été informés par le canton de la mise à l'enquête publique du plan de site du village, laquelle débute demain 23 janvier 2015. La durée de l'enquête publique est de 30 jours.

Ainsi que demandé par la commission Territoire, une séance d'information aura lieu dans ce délai.

###### **Avant-projet de PLQ 29978 dit parcelle Keat SA**

Lors de séance de la commission Territoire du 19 janvier 2015, les commissaires ont pu se rendre, comme demandé le 3 novembre, sur la parcelle N° 491 pour apprécier l'état de cette dernière mais également pour visualiser l'impact du projet sur le contexte urbain proche. Malheureusement, ils n'ont pas eu accès à l'intérieur de la maison existante. La séance de commission ordinaire s'est déroulée en soirée. Les porteurs du projet ont présenté différentes études permettant aux commissaires d'en apprendre un peu plus sur l'élaboration de ce projet de construction de plus de 204 logements. Les thèmes suivants ont été présentés : concept énergétique territorial, concept de gestion et d'évacuation des eaux claires et usées, étude de mobilité, projet des espaces extérieurs, proposition de réutilisation d'éléments constructifs existants tels qu'une balustrade en fer, des pierres récupérées, etc. Il existe quelques aspects négatifs sur lesquels il faut encore travailler dans ce projet, notamment l'impact de la volumétrie projetée sur le contexte urbain proche avec une rupture d'échelle tant du côté du chemin Jules-Cougnard que sur le chemin de la Chevillarde où la construction d'un bâtiment d'un gabarit de rez + 9 est prévue. L'indice d'utilisation du sol est de 1.35 là où le plan directeur cantonal n'exige que 1.2, voire 1. Vu le contexte du site et sa qualité, il y a une destruction de l'intégralité du patrimoine bâti, un impact élevé sur le patrimoine arboré (164 abattages sur 208 arbres dont de très grands sujets de plus de 15 à 20 mètres de hauteur), une gestion déséquilibrée de la circulation pour l'ensemble des immeubles sur un seul chemin, la destruction d'une partie du mur ancien logeant le chemin Jules-Cougnard, un impact important sur le sol et le sous-sol, notamment sur la nappe phréatique. Il existe également des

## **Séance du Conseil municipal du 22 janvier 2015**

### **Extrait du procès-verbal**

aspects positifs, notamment la conservation de certains arbres remarquables et certaines plantations d'arbres de 5 mètres, des efforts sur les places de stationnement en sous-sol au vu de la proximité des transports publics, une ouverture à la réalisation d'un équipement de quartier et d'une place de quartier à la charge de la commune.

En ce qui concerne la suite du processus, demain 23 janvier 2015, le Département va présenter un premier avant-projet de PLQ lors d'une séance à laquelle je participerai en présence des porteurs du projet, de représentants de l'Office de l'urbanisme et du service communal du territoire. Cette séance aura également pour but de remonter les éléments de discussion issus de la séance de la commission Territoire du 19 janvier. A travers tous ces échanges, lors de séances techniques, de commissions et de simples discussions, la commune a la volonté de participer de manière constructive à l'élaboration de ce PLQ pour que ce dernier respecte le plus rigoureusement possible le contexte urbain proche ainsi que la qualité naturelle de ce qui demeurera de ce lieu.

### **Grand projet Chêne-Bourg – Chêne-Bougeries**

Le 15 janvier 2015 a eu lieu la séance du comité de pilotage dudit projet. Les deux conseillers administratifs de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries étaient accompagnés de leurs urbanistes « maison ». Chêne-Bougeries était par ailleurs accompagnée par une personne mandataire. Les deux conseillers d'Etat étaient accompagnés de 17 fonctionnaires et mandataires. La séance fut colorée. Il en ressort en substance que les communes ont conjointement pris acte de l'aboutissement du projet de maîtrise d'œuvre urbaine, sans toutefois valider l'intégralité des éléments figurant en annexe des cahiers 0 à 8. En effet, les propositions évoquées ont été transmises aux membres du comité de pilotage, aux deux conseillers administratifs et aux deux conseillers d'Etat avec 8 jours ouvrables de préavis, et se fondent sur un total de 744 pages de documents dont plus de 80 cartes et tableaux complexes. Nous avons par ailleurs exprimé, conjointement avec Chêne-Bourg « que pour donner corps et légitimité à ces propositions, il faut maintenant s'atteler au processus d'inscription de ces propositions dans les planifications directrices communales et cantonales, en engageant notamment une révision de la fiche P06 du plan directeur cantonal 2030 qui concerne Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries ainsi que dans la planification directrice communale et engageant une intégration des éléments du grand projet dans une version actualisée des plans directeurs communaux des communes concernées. Ceci passe d'abord par une présentation par l'Etat du détail des travaux aux Exécutifs communaux in corpore ainsi qu'aux Conseils municipaux sans oublier une participation de la population à l'élaboration des plans les concernant ainsi que prévu à l'article 4 alinéa 2 de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire. C'est en coordonnant le travail d'inscription des résultats du grand projet dans les planifications directrices cantonales et communales que l'on parviendra à créer des sécurités du droit et une mise en œuvre sûre du résultat du grand projet Chêne-Bourg / Chêne-Bougeries ».

### **MOBILITES-NATURE-ENVIRONNEMENT**

Comme indiqué dans le projet de budget 2015, un poste à 50 % sera bientôt ouvert dans la FAO et sur le site Internet communal pour un-e observateur-trice du territoire et de la biodiversité, poste qui a été occupé partiellement par M. Caseys pour ce qui concernait la conservation et le renouvellement du patrimoine végétal.

## **Séance du Conseil municipal du 22 janvier 2015**

### **Extrait du procès-verbal**

Partant du constat que le trafic de transit à la rue du Vieux-Chêne devenait problématique, l'opportunité d'initier une étude en vue de transformer la rue citée en une « zone de rencontre 20 km/h » sera étudiée plus avant après avoir pris contact avec le magistrat en charge du dossier au sein de la commune voisine de Chêne-Bourg.

Concernant le projet du parc des Crêts de Florissant et comme annoncé précédemment, la commune a sollicité des étudiants de la filière architecture du paysage de l'HEPIA pour élaborer, dans un cadre pédagogique, différentes propositions d'espace public. La parcelle n'appartient pas à la commune mais elle en a encore l'usufruit pour 18 ans environ. Cette démarche est soutenue par la DGNP qui voit l'opportunité de réaliser sur les parcelles de l'Etat un projet d'espace public plus attrayant et participant à la réflexion territoriale engagée à travers le projet prioritaire de l'Arve. M. Casoni, représentant la commune, a participé au jury final de ces présentations qui sont, selon ses dires, très enthousiasmantes, voire très ambitieuses. Au total 15 groupes de 3 étudiants ont présenté des projets très variés. Avec l'aide de professeurs ayant accompagné les étudiants, M. Casoni va procéder à une sélection des projets les plus pertinents en matière d'espace public et de qualité du paysage. Ces projets seront présentés par les étudiants eux-mêmes lors d'une séance de la commission Mobilités-Nature-Environnement, avec l'accord de son président, au mois d'avril. Une exposition sera préparée sur la base des projets qui sont présentés aux commissaires. Ces projets sont développés dans un cadre pédagogique et n'abordent pas la question du financement de leur réalisation, de leur coût d'entretien, ni de l'aspect légal. Ils sont donc à considérer comme des éléments de réflexion qui seront soumis au service de l'environnement et des risques majeurs de l'Etat – pour rappel, la zone de falaises est potentiellement instable au bord de l'Arve, avec des déclivités importantes – ainsi qu'à la DGNP pour vérifier leur faisabilité. Dans l'éventualité d'une réalisation complète ou partielle d'un projet conçu par un ou plusieurs étudiants, il est prévu que ces derniers soient associés à sa réalisation.

### **Assainissement du bruit routier**

Suite à la séance de la commission Mobilités-Nature-Environnement du 4 septembre 2014 répondant à la motion « Pour réduire les nuisances sonores des routes municipales » du 15 mai 2014, émanant du groupe Vert'Libéral, le service du territoire s'est rapproché du service cantonal d'assainissement du bruit routier ainsi que de la direction cantonale du génie civil pour connaître les procédures légales exactes à engager pour assainir les axes communaux concernés par le dépassement des valeurs OPB / OPS. Il s'avère que des études sont à mener dans ce cadre, afin de respecter les procédures légales en vigueur et répondre également à la demande de la Confédération d'assainir les axes routiers concernés avant mars 2018. La Confédération alloue des subventions selon les types de projets, pour autant que ces derniers soient réalisés avant cette date. Le service du territoire a donc sollicité avec empressement plusieurs offres auprès de bureaux spécialisés afin de réaliser les études nécessaires. M. Karr propose également de faire intervenir des représentants du service cantonal d'assainissement du bruit routier lors d'une prochaine séance de la commission Mobilités-Nature-Environnement afin d'apporter tous les éléments de connaissance nécessaires à cet assainissement et afin d'évoquer également la problématique épingleuse du bruit occasionné par les souffleuses à feuilles.

### **FEU - PC**

Une intéressante rencontre a eu lieu le 13 janvier entre M. Guillaume Barazzone, Conseiller administratif de la ville de Genève, en charge du Département de l'environnement urbain et

## **Séance du Conseil municipal du 22 janvier 2015**

### **Extrait du procès-verbal**

de la sécurité et les magistrats communaux délégués au Feu dans le cadre d'une visite complète des locaux du SIS.

Cette rencontre a eu lieu en présence de nombreux représentants de l'Etat-Major dudit SIS ayant à sa tête le Majeur Schumacher, ainsi que de représentants des instances cantonales concernées et de représentants de la Fédération des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires.

Les magistrats présents ont reçu toutes précisions utiles quant à l'organisation interne du SIS ainsi qu'aux installations visitées.

Il faut à mon sens, résolument s'attendre à avoir la participation financière des communes aux frais de fonctionnement du SIS augmenter au cours des prochaines années.

La présidente donne la parole à Mme Grandjean-Kyburz, conseillère administrative.

### **PREVENTION ET SECURITE**

#### **Sécurité au niveau communal**

À l'heure du bilan au niveau de la sécurité à Chêne-Bougeries, l'année 2014 peut être considérée en demi-teinte.

En effet, les cambriolages ont nouvellement augmenté et nous avons enregistré 183 délits de ce type cette année, contre 173 en 2013 alors que la moyenne cantonale fait état d'une diminution de plus de 10 %.

Le mois de novembre avec 24 cambriolages est, presque à lui seul, responsable de cette tendance négative ; indiquant que Chêne-Bougeries a été la cible privilégiée d'une ou plusieurs bandes de malfrats qui écument une zone avant de se déplacer.

Parallèlement, les tentatives de cambriolages augmentent également ; ce qui, en soi, indique que les messages de prévention sont entendus et que les habitants tendent à prendre plus de mesures pour protéger leurs habitations.

La situation de Chêne-Bougeries en fait une commune malheureusement attractive pour les cambrioleurs : proche de la frontière mais ne la jouxtant pas, ce qui garantit plus de discréetion ; comprenant de nombreuses villas sur un territoire relativement vaste, tout en étant traversée par de grands axes routiers et au bénéfice d'un bon réseau de transports publics.

Nous devrons ainsi répéter et intensifier nos campagnes et messages de prévention en 2015, en partenariat avec la Police cantonale, dans le cadre des campagnes GE-Veille du Département de la sécurité.

Parallèlement, sous l'angle des bonnes nouvelles, d'autres délits sur notre commune sont en diminution, comme ceux liés au trafic de stupéfiants ; les vols et agressions ayant passé de 52 en 2013 à 32 en 2014.

#### **Sécurité routière**

En 2014, l'accent a été mis par notre Police municipale sur la sécurité routière par une intensification des contrôles de circulation sur les grands axes routiers, principalement la route de Malagnou, ainsi que sur la prévention en relation avec la sécurité des cyclistes, par la mise-en-œuvre de notre nouvelle prestation « AO-cadeau »

## **Séance du Conseil municipal du 22 janvier 2015**

### **Extrait du procès-verbal**

Pour rappel, cette campagne consiste à offrir des « kits-lumière » aux cyclistes qui en sont dépourvus, assortis d'une amende d'ordre quand ils sont majeurs et précédés d'un courrier aux parents s'ils sont mineurs.

Cette nouvelle action, que nous entendons mener en continu, est très bien reçue par les cyclistes.

De novembre à décembre, plusieurs actions ont été menées aux abords des écoles, le matin, ainsi que le soir, entre 19h00 et 24h00, dans le cadre de contrôles aléatoires, lors de patrouilles : 32 kits ont ainsi été fixés par nos agents sur des cycles, accompagnés de 12 amendes d'ordre et de 20 courriers.

En 2014, ce ne sont pas moins de **52 contrôles de circulation** qui ont été effectués par notre équipe de Police municipale, tous secteurs confondus pour un total de plus de 800 amendes d'ordre notifiées en lien avec des infractions concernant principalement le non-respect des mesures anti-transit en particulier à Conches, le non-respect de la signalisation lumineuse, ainsi que l'utilisation de la voie de bus par des automobilistes, le franchissement de doubles lignes, l'utilisation par des motos et scooters de pistes cyclables, l'utilisation des trottoirs par les cyclistes.

Les contrôles de circulation mobilisent presque systématiquement tout l'effectif du service, de par la nécessité de les assurer avec une certaine crédibilité - ne pas laisser passer deux contrevenants sur trois entre les mailles du filet...

Mardi matin, 20 janvier j'ai participé avec notre chef de poste, M. Pasche, au premier rapport annuel des responsables de la sécurité de proximité du canton de Genève, sous la houlette du Département de la sécurité, en présence de M. Pierre Maudet, de Mme Bonfanti et des hauts responsables de la Police cantonale. J'en ferai un bref rapport lors de la prochaine séance de la commission Sécurité.

Le 30 janvier prochain, je participerai à une séance avec le procureur général et les autres magistrats en charge de la sécurité concernant les compétences judiciaires des APM. J'en ferai également un retour en commission Sécurité.

### **AFFAIRES SOCIALES**

À la lumière de l'expérience faite en ville de Carouge, en raison de problèmes d'exiguïté des locaux, le Conseil administratif a décidé de repousser à la semaine du 8 au 14 février 2016, l'exposition consacrée aux proches aidants, exposition, à ce jour prévue en juin de l'année en cours à l'Espace Nouveau Vallon, étant encore précisé que cette dernière aura dorénavant lieu à la salle communale Jean-Jacques Gautier.

### **PETITE ENFANCE**

#### **EVE « Le Nouveau Prieuré »**

Le projet de statuts relatif à la future Fondation « Espace de vie enfantine (EVE) Nouveau Prieuré » a requis un temps de rédaction important avant envoi à Me Costin Van Berchem, notaire, pour d'éventuelles ultimes observations voir modifications puis transmission à l'autorité cantonale de surveillance des Fondations. Il sera envoyé aux futurs membres du Conseil de Fondation.

## **Séance du Conseil municipal du 22 janvier 2015**

### **Extrait du procès-verbal**

Par ailleurs, un courrier a été envoyé aux futurs membres du Conseil de Fondation cité afin de les convoquer à une première séance informelle qui aura lieu le 28 courant, animée par Mme de Tassigny, à laquelle je serai hélas absente, séance au cours de laquelle les dossiers de candidature à la direction de l'EVE retenus seront présentés aux membres, lesquels auront alors l'opportunité de décider s'ils veulent assister ou non aux entretiens de recrutement à venir, ceci dans la mesure où la Fondation aura qualité d'employeur.

Comme indiqué lors de la dernière séance de votre Conseil, le 18 décembre 2014, il conviendra de procéder, au vu des pré-inscriptions d'ores et déjà rentrées à une ouverture intégrale de la future crèche à la fin août 2015

À cet égard, je souhaiterais encore vous rappeler qu'une réception des locaux aura lieu le 15 juin en toute conformité avec le planning des travaux initialement fixé.

Il faudra encore voter dans un avenir proche un crédit d'investissement destiné à l'acquisition de mobilier non-fixe. Ledit crédit sera présenté en commission Jeunesse, en commission Finances, puis au Conseil municipal.

#### **Jardin d'enfants « Les Castagnettes »**

Comme je vous l'avais indiqué en fin d'année écoulée, seuls 19 enfants au lieu des 22 prévus, ont été accueillis au jardin d'enfants « Les Castagnettes » lors de la dernière rentrée. Cet état de fait, ainsi que d'autres disfonctionnements, entrant en contradiction avec les dispositions contenues dans le contrat de prestation liant le jardin d'enfants à la commune, je vous avais indiqué que rendez-vous serait pris avec M. Dario Zani, membre du comité, afin de discuter plus avant de la manière de remédier à cette situation.

Ce rendez-vous est désormais fixé et aura lieu le 2 février à 18 h 00. À ce propos, nous avons tout récemment appris qu'un nouveau comité nous sera présenté.

#### **Fondation « EVE La Maternelle »**

Suite au désistement de l'Armée du Salut, de nouveaux statuts ont dû être rédigés et enregistrés par devant notaire. Ces derniers ont été présentés au Conseil de Fondation le 15 décembre dernier. En l'absence de Mme Lebigre, je siège au Bureau de la Fondation ainsi qu'au Conseil de Fondation où la ville de Chêne-Bougeries est représentée par la magistrate en charge de la Petite enfance et le ou la responsable du BuPE, plus un-e représentant-e des parents des enfants de Chêne-Bougeries. Pour rappel également, sur les 54 places de la crèche, 25 places sont destinées à des enfants de la ville de Chêne-Bougeries et 29 places à des enfants de la ville de Genève.

#### **Journée citoyenne**

Mme Grandjean-Kyburz fait part de l'annulation de la « journée citoyenne » qui avait été prévue le 26 mars et ce, d'entente avec Mme Desjaques Privato, directrice de l'établissement scolaire de Chêne-Bougeries et les enseignants des classes concernées. Il était prévu d'inviter les élèves du dernier degré primaire. Mais comme cette année, il s'agissait de recevoir à nouveau les mêmes élèves que l'année passée, il a été décidé que cette réunion n'avait plus tellement de sens et qu'il fallait la reporter à l'année prochaine.

## Séance du Conseil municipal du 22 janvier 2015

### Extrait du procès-verbal

#### CULTURE

##### Les événements à venir

Dans le cadre du festival Antigel, nous accueillerons le **samedi 24 janvier à 20 h 00**, à la salle communale Jean-Jacques Gautier, **Lubomyr Melnik**, fabuleux pianiste et pionnier de la musique continue, réputé comme le plus rapide pianiste au monde, un concert à ne pas manquer !

La présidente donne la parole à M. Locher, conseiller administratif.

#### BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES

Le Conseil administratif a formellement validé le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) des communes de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries, Thônex et Vandoeuvres.

Nous demeurons donc désormais dans l'attente d'un arrêté du Conseil d'Etat adoptant ledit plan.

Le Conseil administratif a décidé de faire étudier plus avant une mécanisation de la porte d'entrée principale de la salle communale Jean-Jacques Gautier ou une solution alternative qui consisterait à installer un sas dans le hall séparant cette porte principale des portes d'accès à la salle en tant que telle.

Concernant cette dernière toujours, une nouvelle expertise a été commandée en lien avec les sérieux défauts que présente son parquet.

Par ailleurs, une optimalisation du programme d'occupation des locaux situés dans le bâtiment sis 6, route du Vallon ainsi que de ceux mis à disposition des collaboratrices de l'état civil Chêne-Bougeries – Voirons au rez-de-chaussée de la villa Sismondi, où nous siégeons ce soir, est à l'étude.

Comme mentionné par ma collègue Mme Béatrice Grandjean-Kyburz, lors de la séance de votre Conseil du 18 décembre 2014, le Conseil administratif a continué de chercher activement une solution concernant la demande de mise à disposition de locaux en faveur de l'épicerie sociale chênoise EPISOL actuellement hébergée dans les locaux de la paroisse. Ainsi, une visite du bâtiment comprenant un garage situé à hauteur du chemin Castan 9 b, à proximité du groupe scolaire du Belvédère, a eu lieu lundi passé, en compagnie de Mme Aida Ostermann, responsable sociale. Malheureusement, les locaux qui auraient pu être proposés à EPISOL sont trop exigus au vu des besoins en la matière de l'association, à savoir une surface utile d'au moins 70 m<sup>2</sup>.

#### ADMINISTRATION

##### Personnel

Le Conseil administratif a procédé, lors de sa séance du 8 courant, à l'assermentation de Mme Isabelle Vesin, assistante administrative à 80 %, engagée au sein du Service prévention et sécurité depuis le 5 janvier 2015.

## **Séance du Conseil municipal du 22 janvier 2015**

### **Extrait du procès-verbal**

Lors de cette même séance, le Conseil administratif a décidé de porter à 50 % le taux d'activité de Mme Roxane Pagnamenta, archiviste documentaliste, ceci dans les meilleurs délais possibles.

Tenant compte du fait que l'indice genevois des prix à la consommation a fléchi de 0,6 % en décembre 2014 et qu'il s'est replié de 0,4 % par rapport à décembre 2013, le Conseil administratif a décidé de fixer à 0 % le taux de renchérissement des salaires versés au personnel communal en 2015.

Donnant suite à mes communications du 18 décembre 2014 concernant diverses procédures de recrutement en cours au sein de notre administration communale, je vous signale que trois candidats au poste d'auxiliaire de sécurité à 80 % ont été reçus hier 21 courant dans le cadre d'un second entretien, et que, par ailleurs, des entretiens ont eu lieu ce jour avec 3 nouveaux-elles candidat-e-s au poste toujours ouvert de « gestionnaire administratif-ve » à 80 % au sein du BuPE.